

**Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq  
Mairie de Vendrest**

**Compte Rendu du Conseil Municipal du  
mardi 27 septembre 2022**

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie de Vendrest le **27 septembre 2022 à 20 heures 30**, sous la présidence de **Francis CHESNÉ**.

**PRÉSENTS : Francis CHESNÉ, Jean-Denis LIMOSIN, Benjamin THURET, Micheline BENOIT, Yann BOISLEVE, Luis CAMPOS LEON, Sandrine GIBERT, Francis ISTE, Tyffanie KLEIN, Pascal LAVIALLE, Céline LIMOSIN, Brigitte OLIVIER.**

REPRÉSENTÉS : .

EXCUSÉS :

**ABSENTS : Gérard DUFOUR, Philippe BASILE, Carmen LEMONNIER.**

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du compte rendu du 23 Mai 2022.

2. Délibérations :

\* Adhésion au groupement de commande d'énergies 2024 - 2027 sDesm

\* Participation de la commune à la réfection du sol d'un appartement de la commune

3. Informations et questions d'actualités

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : *Brigitte OLIVIER*

## **1.Approbation du compte rendu du 23 Mai 2022.**

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 23 Mai 2022.  
Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2. Délibérations.**

### **\* ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ÉNERGIES ET DE SERVICES ASSOCIÉS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la convention constitutive du groupement de commandes.

Il indique que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM).

Monsieur le Maire explique que le SDESM coordonne l'actuel groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies et de services associés qui s'achève au 30 octobre 2022, le SDESM propose d'en assurer la coordination pour 4 ans (GAZ du 1er/01/2024 au 31/12/2027 et ÉLECTRICITÉ 1er/01/2025 au 31/12/2018).

La commune a un besoin propre de fourniture et d'acheminement d'énergies, et de services associés, et il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Le Conseil Municipal de VENDREST après débat auprès des membres présents et représentés décide à l'unanimité d'adhérer au groupement de commandes, d'approuver les termes de la convention constitutive et ses annexes et d'autoriser le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant.

### **\* PARTICIPATION DE LA COMMUNE À LA RÉFECTION DU SOL D'UN APPARTEMENT DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un logement communal a fait l'objet de nettoyage, fourniture et pose de revêtement de sol.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le locataire occupant le logement est sous gérance curatelle, que le locataire n'a informé personne de son intention de changer le revêtement, que celui-ci a enlevé l'ancien revêtement sans en informer ni Le Maire ni la curatelle.

Monsieur le Maire propose de partager les frais de rénovation à 50 % du montant TTC avec la gérance curatelle.

Le Conseil Municipal de VENDREST après débat auprès des membres présents et représentés décide de donner son accord pour partager les frais de rénovation à 50 % du montant TTC avec la gérance curatelle.

### **3. Informations et questions d'actualités**

#### **ROUTE DE CHATON SUR LA COMMUNE DE COCHEREL**

Monsieur le Maire fera un rappel à la mairie de Cocherel pour la réparation de la route.

#### **LE PANIER DE JULIETTE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une épicerie itinérante est présente tous les mardis soir de 18h00 à 19h15 sur la place de l'Église.

#### **VIDÉO SURVEILLANCE**

Monsieur le Maire ainsi que son premier adjoint Monsieur LIMOSIN Jean-Denis informent qu'un diagnostic de vidéo protection a été fourni à la gendarmerie de Melun.

Monsieur THURET Benjamin demande combien il y aura de caméras.

Madame OLIVIER Brigitte demande si cela concerne Vendrest ou également les hameaux de Chaton et Rademont.

Monsieur le Maire répond que la décision sera prise en fonction du devis qui sera proposé.

#### **INCIDENCE DE L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'ÉNERGIE SUR LA LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES**

Monsieur le Maire informe que la sous-préfecture a demandé de faire des économies d'énergies, ce qui engendre une interrogation sur la location de la salle des fêtes : augmentation du prix de la location ou arrêt de location en période hivernale.

Monsieur THURET Benjamin demande si cela concerne uniquement la location ou également la mise à disposition pour les écoles du RPI.

Monsieur le Maire répond que ce n'est que pour la location de la salle des fêtes.

Madame KLEIN Tyffanie dit qu'à 15 minutes de Vendrest il est possible de louer une salle pour seulement 150 €.

Monsieur LIMOSIN Jean-Denis dit qu'il est d'accord pour augmenter le prix de la location.

Monsieur THURET Benjamin demande s'il y a beaucoup de location.

Monsieur le Maire répond que suite à la période COVID les locations ont beaucoup diminué mais qu'à ce jour il y a plusieurs demandes.

Madame LIMOSIN Céline demande combien de fois par semaine le RPI demande à accéder à la salle.

Monsieur le Maire répond que c'est une fois par semaine le mardi.

Monsieur le Maire clos la conversation en informant que cela fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil.

### **FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire informe que la fibre optique sera mise en service à compter du 25 octobre 2022. Monsieur THURET Benjamin dit que le poteau qui a été endommagé sur le hameau de Chaton est réparé mais que les fils sont toujours à terre.

Monsieur le Maire répond que ce n'est pas le même groupe qui gère les fils.

Monsieur THURET Benjamin dit que cela arrivera encore si les fils ne sont pas installés plus haut.

Monsieur le Maire indique que la commercialisation débutera au premier trimestre 2023 en espérant que les dégâts ne retarderont pas celle-ci.

### **REPAS DES ANCIENS**

Monsieur le Maire annonce que le repas des anciens sera mi-novembre et que le traiteur choisi tous les ans est Le Château Marysien.

### **DISTRIBUTION DES JOUETS DE NOËL**

Monsieur le Maire demande quelle date est la plus appropriée pour la distribution des jouets de Noël : le 10 ou le 17 décembre 2022.

Madame KLEIN Tyffanie dit que les vacances scolaires débutent le 17 décembre et qu'il serait préférable de le faire 1 semaine avant les départs en vacances.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour la distribution des jouets le 10 décembre 2022.

Madame LIMOSIN Céline demande si un spectacle aura lieu ce jour-là.

Monsieur le Maire répond qu'à l'heure actuelle le sujet n'a pas encore été abordé.

### **COLIS DES ANCIENS**

Monsieur le Maire informe que comme tous les ans il y aura la distribution des colis.

Madame LIMOSIN Céline fait part qu'une épicerie de Meaux fait des colis avec des produits locaux, elle nous transmettra par mail les coordonnées de l'épicerie.

Monsieur THURET Benjamin demande à quelle date sera faite la distribution.

Monsieur le Maire dit que cela sera fait en semaine 51 ou 52.

- Madame LIMOSIN Céline dit qu'il est dommage de ne plus faire de réunion de commission, que la fête du village est bien mais qu'elle pourrait être encore mieux. Monsieur le Maire répond que pour la manifestation du 14 Juillet, la commission a été conviée et que seule une personne a répondu présente : Céline LIMOSIN. Madame LIMOSIN Céline demande à créer un groupe WHATSAPP pour la communication et l'animation du village, qu'il faut prendre le temps de motiver les gens, et qu'il n'y a pas eu de musique cette année aux feux d'artifice pour cette raison. Monsieur le Maire dit que les administrés ont été contents quand même. Madame LIMOSIN Céline demande s'il est possible d'envisager l'achat d'une nouvelle enceinte et de ses accessoires. Monsieur le Maire répond qu'il étudiera la question.

- Monsieur ISTE Francis demande si la commémoration du 11 novembre et les vœux du maire auront lieu. Monsieur le Maire répond que oui.

- Monsieur ISTE Francis demande quand sera fait le marquage sur la route D17. Monsieur le Maire répond que c'est le département qui gère.

- Monsieur LAVIALLE Pascal dit que le téléphone de l'école de Chaton ne fonctionne plus. Monsieur le Maire répond qu'il a eu l'information et qu'il a été chercher un nouveau téléphone samedi 24 septembre et l'a déjà donné à l'école mais que celui-ci n'est pas encore installé.

- Monsieur THURET Benjamin demande si le local de l'épicerie sera à nouveau mis en location. Monsieur le Maire indique que le local n'est pas encore totalement vidé. Monsieur LIMOSIN Jean-Denis informe que l'ancien locataire est maintenant propriétaire de la poissonnerie de LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE. Monsieur THURET Benjamin dit que maintenant il peut finir de vider le local.

**La séance est levée à 21h40**